

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ENCOURUS
PAR LES RESPONSABLES DE MINISTÈRE DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS**

L'Église Renaissance compte, pour son développement harmonieux et continu, sur la participation personnelle et financière de tous ses membres. Le temps et les ressources personnelles généreusement donnés par ces derniers permettent à notre communauté de foi de multiplier son impact dans sa communauté plus large et dans le monde.

Par ailleurs, l'exercice d'un ministère peut nécessiter des dépenses plus onéreuses de la part de ses responsables et être un frein à la réalisation d'une partie de sa mission. C'est pourquoi la présente *Politique de remboursement de frais de déplacement encourus par les responsables de ministère dans le cadre de leurs fonctions* a été élaborée.

Le conseil d'Église autorise le remboursement du coût d'essence des responsables de ministères qui en feront la demande, pour des déplacements de 200 km ou plus (aller-retour), dans le cadre de leurs fonctions, sur présentation de pièces justificatives. À cette fin, les responsables devront prévoir annuellement un montant dans leur budget d'opération à cet effet et si cette somme n'est pas utilisée à cette fin, elle ne pourra l'être pour autre chose.

Politique approuvée par le conseil de l'Église Renaissance le 2 juin 2015.